### BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# Décision du 17 juillet 2015 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR: INTV1517068S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

#### Article 1er

Délégation est donnée au docteur Thanh Le Luong, directrice du pôle santé, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du pôle santé tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du docteur Thanh Le Luong, délégation est donnée à M. Grégory Pescheux, adjoint à la directrice du pôle santé, à l'effet de signer tous actes, décisions d'ordre administratif, à l'exception des actes médicaux et correspondant.

## Article 3

La décision du 28 mai 2015 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR: INTV1512881S).

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2015.

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, Y. Imbert